

Compte rendu de la CFVU du mardi 30 mars 2021 – Visioconférence Zoom

Rédigé par les élu·es PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)

Le quorum est atteint (38 élu·es présent·es ou représenté·es). La séance commence à 9h30.

L'ordre du jour :

- I. Informations de la Présidente et des Vice-Présidents**
- II. Adoption du procès-verbal de la CFVU du 2 mars 2021**
- III. Conventions internationales**
- IV. Modifications de maquettes et de RCC**
- V. Créations de formation**
- VI. Organisation des examens et Modalités de Contrôle des Connaissances du second semestre - 2021**
- VII. FSDIE (Aides à projets)**
- VIII. Désignation du comité permanent de la CFVU**
- IX. Informations :**
 - 1. UNA Europa : participation au Bachelor of Arts in European Studies**
 - 2. Plan d'investissement d'avenir PIA 4 : participation de Paris 1**
 - 3. Parcoursup, réussite des néo-bacheliers**
 - 4. CVEC**
- X. Questions diverses**

I- Informations de la présidente et des vice-président·es

La présidente Christine Neau-Leduc introduit la séance en regrettant qu'elle se fasse à distance mais nous sommes tributaires de la situation sanitaire qui se dégrade. L'université met en place tout ce qu'elle peut (campagne de tests COVID). C. Neau-Leduc espère que l'ensemble des étudiant·es et des personnels pourront avoir accès à la vaccination rapidement. Il va falloir également anticiper la rentrée 2021 et en parler rapidement dans les instances même s'il y a encore beaucoup d'inconnues. Nous pourrions imaginer avec des partenaires mettre en place des centres de vaccinations si cela s'avérait nécessaire et si on nous en donne les moyens. Il faut également se projeter : le programme PIA4 (plan d'investissement d'avenir) représente une opportunité que notre université va saisir. La communauté va être sollicitée.

R. Laignoux, VP CFVU, rappelle que depuis le 15 mars et jusqu'au 16 avril, des campagnes de tests de dépistage COVID sont organisées à l'université (protection civile et service de la vie étudiante) : lundi à PMF, jeudi au Panthéon et le vendredi à Lourcine toutes les semaines.

Concernant les aides aux étudiant·es et la santé des étudiant·es, une page est accessible sur le site de l'université. Le dispositif santé psy pour les étudiant·es lancé par le ministère fonctionne.

Les étudiant·es peuvent prendre rendez-vous avec un généraliste du SSU (service de santé universitaire ; rendez-vous gratuit) ou un généraliste de leur choix en libéral. Ces médecins jugent s'il y a lieu pour l'étudiant·e de rentrer dans un parcours de soin et dans ce cas ils peuvent bénéficier de 3 consultations de 45 minutes gratuites, soit avec un psychologue du SSU soit avec un psychologue agréé (dispositif renouvelable si nécessaire pour 3 consultations supplémentaires).

Concernant l'aide alimentaire, l'association CO'P1 (fondée par des étudiant·es de P1) distribue 500 paniers pour des étudiant·es / semaine. Cette association a besoin de récupérer des denrées alimentaires et des produits d'hygiène. Afin de l'aider, deux points de collecte ont été ouverts à la MSE et à PMF (info relayée sur la liste Forum). Collecte jusqu'au 6 avril dans le hall à PMF et à la MSE. C. Nean-Leduc indique que la Fondation et le FSDIE ont apporté une aide financière à CO'P1.

Après ces interventions, un élu PULS rappelle qu'il est nécessaire que les documents partagés sur l'intranet portant sur les points à l'ordre du jour soient mis en ligne au moins 8 jours à l'avance. En effet, certains documents, portant sur les examens notamment, ont été mis en ligne la veille au soir. Il y a 333 pages de documents au total. Une partie a été mise en ligne le vendredi soir.

L'élue PULS rappelle que les élu·es de sa liste se sont engagé·es à consulter les collègues et qu'il est donc important de pouvoir étudier correctement les documents de travail en ayant un peu plus de temps. R. Laignoux renouvelle les excuses des VP et promet de faire le nécessaire à l'avenir pour que les documents de travail soient remis plus tôt.

Une élue PULS ajoute qu'il faudrait être plus sélectif dans les documents qui sont transmis. Par exemple, pour un diplôme, au lieu de donner 10 lettres de recommandation, le RNCP, etc., il semblerait opportun de ne transmettre que les documents essentiels tels que la présentation des attendus et des objectifs du diplôme, la fiche financière et la maquette pédagogique afin d'aller à l'essentiel. CNL adhère à cette proposition et indique que le comité permanent de la CFVU (bureau composé de quelques élu·es CFVU pour préparer en amont les réunions) qui va être mis en place pour la prochaine CFVU sera très utile à cet effet. J. Glachant, VP CFVU, indique qu'il y a une amélioration par rapport aux années précédentes car les documents sont accessibles sur Filex à l'ensemble des participant·es de la CFVU. Le travail est très conséquent et il est parfois difficile d'ajouter les documents une semaine à l'avance. Les critiques sont entendues mais la commission doit travailler aussi en séance. Les élu·es savent le travail important que les VP doivent fournir mais ils ont aussi, de leur côté, besoin des documents de travail pour préparer correctement les commissions.

Un élu PULS demande pourquoi la liste des abonnés CFVU ayant accès aux documents partagés intègre également les invité·es non membres de la CFVU. Par exemple, toutes les directions d'UFR appartiennent à cette liste. Il faudrait faire le distinguo entre les membres élu·es et les invité·es. Que les directions d'UFR soient invitées à la CFVU n'est pas un problème mais il faudrait créer deux adresses de diffusion / messagerie différentes. Ainsi, la liste de

diffusion « membres CFVU » inclut une centaine d'adresses de messagerie alors qu'il y a 40 élu·es/membres. On ne comprend pas pourquoi ces 100 personnes ont accès aux documents partagés alors qu'ils ne sont pas membres de la CFVU. Dans le cas de la CR, les documents partagés sont uniquement accessibles aux membres élu·es de la CR (les invité·es ne faisant pas partie de cette liste de diffusion). Pourquoi une telle différence ? Est-il possible de rectifier cela ?

J. Glachant, VP CFVU, indique qu'il est souhaitable que les invité·es aient accès aux documents même s'ils ne sont pas membres de la CFVU, dans un souci de transparence. Ils ne sont pas prioritaires pour prendre la parole, ils ne votent pas, ils sont là pour être informés ou pour intervenir quand ils doivent présenter un dossier, etc. Les directions des services centraux sont concernées, de même que les directions de composantes. L'élue PULS indique que le problème n'est pas que les directions aient accès aux documents partagés quand ils sont porteurs d'un dossier/projet et qu'ils doivent intervenir lors d'une CFVU. Mais on comprend mal qu'ils le soient au même titre que les élu·es alors qu'ils ne sont tout simplement pas membres. Le VP CFVU indique que c'est un choix. La présidente précise qu'il est possible de créer deux adresses de diffusion : une « membres CFVU » et une « invité·es ». En revanche, l'accès aux documents est important : il n'y a pas de secrets et ces documents ont été adoptés par les conseils d'UFR ou de départements.

II- Adoption du PV du 2 mars 2021

Certains ajouts ou rectificatifs sont demandés :

- Une modification article D611-12 et non article D611 ;
- L'air doit être renouvelé toutes les heures et non les masques ;
- Le coût du DU droit de l'environnement est 150 euros pour les étudiant·es de l'EDS et de 1500 euros pour les professionnel·les.
- Une élue PULS indique que la VP CFVU, le 2 Mars, avait souhaité engager un large débat sur la place des examens dans le calendrier universitaire et au-delà, dans les modes d'évaluation, et sur le ratio semaines d'enseignement/semaines d'examen.

Vote par voix de sondage (via Zoom) :

Pour : 29 ; Abstentions : 3

III- Le point 6 portant sur la modification des MCC / organisation des examens du semestre 2 est traité avant les autres points.

Le VP CFVU indique que depuis le 2 mars le document proposé a été beaucoup travaillé, avec des discussions sur des examens en présentiel, des modes hybrides. Les scalarités et le service du planning ont énormément travaillé. La solution technique du présentiel était tout à fait envisageable il y a une semaine et c'est en ce sens que tout le monde a travaillé. Mais il fallait prendre une décision politique et il a été admis qu'en raison de l'évolution de la situation

sanitaire, il était quasi intenable de faire de sessions en présentiel complètes comme cela avait été envisagé au début de la réflexion. La décision a donc été prise de basculer vers des examens à distance avec des exceptions. Il était nécessaire d'anticiper et de ne pas rester dans le flou.

Le VP CFVU présente le projet soumis à la délibération, qui comporte trois articles (nous reproduisons ici le texte finalement adopté) :

Article 1 [Organisation à distance des examens]

Pour les formations de la licence 1, 2 et 3 et du master 1, la session principale d'examens du semestre 2 (période : 03 mai 2021 au 18 mai 2021) et la session de rattrapage (période : 14 juin 2021 au 02 juillet 2021) sont organisées de manière dématérialisée (« à distance ») au moyen des dispositifs numériques communs dont dispose l'université (EPI pour le dépôt des devoirs écrits et ZOOM pour les oraux), sauf pour les matières des formations pratiques et certaines matières évaluées avec contrôle continu et sans examen final.

La liste des matières des formations pratiques doit être transmise à la DEVE avant **le mardi 06 avril 2021** par les composantes.

Afin d'assurer l'égalité de traitement des étudiants de la session principale, pour les matières évaluées avec contrôle continu et sans examen final, qui ont donné lieu à des épreuves de contrôle continu présentiels, un examen terminal présentiel peut être organisé à destination des autres étudiants concernés par la tenue d'une épreuve de substitution associée aux épreuves de contrôle continu présentiels organisés avant le samedi 17 avril 2021, et qui se sont signalés avant cette date (Voir l'article 2 des modifications de MCC votées par la CFVU du 02 mars 2021).

Les formations de niveau M2, les Diplômes d'Université (DU), les formations en apprentissage, la formation continue et les formations accréditées avec un autre établissement sont hors du champ d'application des dispositions du présent article.

Sauf cas du passage à une épreuve écrite dite asynchrone, une épreuve prévue en présentiel est remplacée par une épreuve distancielle de même nature. Si la durée de l'épreuve est réduite, l'épreuve est adaptée.

Les épreuves à distance se déroulent dans le plus strict respect des dates et horaires définis par les services du planning et les scolarités des formations. Les épreuves écrites asynchrones ont obligatoirement lieu sur la période 03 mai 2021-18 mai 2021.

Les épreuves à distance se déroulent dans le respect des consignes diffusées par la Direction du Système d'Information et des Usages Numériques (DSIUN). En particulier, les étudiants disposent des moyens de signaler leurs éventuelles difficultés d'accès ou de connexion, avant l'épreuve, durant l'épreuve et dans un délai de 3 jours suivant l'épreuve.

Article 2 [Mise à disposition de salles connectées et équipées pour les épreuves d'examen final en distanciel]

Les étudiants qui en font la demande circonstanciée par des motifs relatifs à leurs difficultés matérielles de passer l'examen final en distanciel pourront être accueillis dans les locaux de l'université pour composer leurs épreuves dans des conditions sanitaires assurant leur sécurité, dans la limite des capacités d'accueil de l'université et du format de l'examen.

La demande s'effectue selon le choix de la composante auprès des services de scolarité ou bien au moyen de l'activité « feedback » de l'EPI avant le vendredi 16 avril 2021 pour la session principale et le lundi 07 juin 2021 pour la session de rattrapage. Dans sa demande, l'étudiant précise son besoin : accès à une connexion wifi et/ou accès à un ordinateur.

Les composantes ne sont pas tenues d'organiser une session de substitution au sens de la circulaire du 22 janvier 2021 lorsque l'épreuve s'est déroulée à distance.

Article 3 [Contrôle continu sans examen final : liste complémentaire et examen terminal]

Compte tenu du basculement en distanciel, les composantes sont autorisées à compléter la liste des matières du semestre 2 dont l'évaluation s'effectue par un contrôle continu sans examen final. La liste des nouvelles matières concernées doit être transmise à la DEVE avant le **vendredi 02 avril 2021**. Si une nouvelle épreuve de contrôle continu est organisée en présentiel ou distanciel, les étudiants en sont informés au moins 7 jours avant la tenue de l'épreuve.

Les modalités définies par l'article 2 des modifications de MCC votées par la CFVU du 02 mars 2021 s'appliquent à cette liste complémentaire de matières.

Pour l'intégralité des matières évaluées par le contrôle continu sans examen final, un examen terminal est organisé pour les étudiants inscrits sous le régime du contrôle terminal. Comme indiqué dans l'article 1 ci-dessus, cet examen peut être organisé en présentiel lorsque le contrôle continu sans examen final a pris la forme d'épreuves présentiellelles. Dans ce dernier cas, cet examen final présentiel fait fonction d'épreuve de substitution.

Une fois le texte présenté, le VP propose de prendre les questions et remarques :

Un élu étudiant (FEDER) indique que les élu·es étudiant·es ont organisé hier une réunion préparatoire concernant les examens du S2. Ils s'inquiètent de la disposition initiale de l'article 1 qui mentionnait simplement : « la durée peut éventuellement être réduite ». Elle paraît problématique car il est arrivé que des enseignant·s réduisent le temps de l'épreuve sans pour autant modifier le sujet. Il ne faut pas léser les étudiant·es à cause des épreuves à distance.

Une élue P1 en commun demande s'il est possible d'augmenter la durée des examens à distance. Cela semble compliqué car il est possible que les examens s'enchainent. Est-ce que le

changement de la durée est laissé à la discrétion des composantes ? des enseignant·es ? Par ailleurs, qui va surveiller les étudiant·es qui viendront passer leurs examens à distance dans des salles de cours ? Comment assurer une égalité des conditions d'examen entre les étudiants ? La présidente indique qu'il n'y aura pas de surveillant. Les modalités sont les mêmes qu'un devoir à distance fait à la maison par exemple.

Une élue PULS indique que la proposition des VP est équilibrée. Puisque la discussion porte sur les examens, elle rappelle la demande formulée par les élu·es PULS aux VP concernant la transmission des statistiques de présence et de réussite aux examens du 1^{er} semestre. En dispose-t-on ? Les élu·es PULS souhaiteraient également connaître le nombre de matières qui sont passées en CC sans examen final dans chaque UFR. Elle aborde aussi la question des moyens mis à disposition pour les étudiant·es qui ne disposeraient pas d'outil informatique afin qu'ils puissent passer leurs épreuves. Est-il possible d'avoir des précisions à ce sujet ?

Un élu étudiant (UNEF) déclare que la proposition est satisfaisante dans l'ensemble. Il demande que la règle maximum soit étendue aux Master, que des dispenses accordées par les conseils d'UFR soient possibles (comme au S1) et que soit mise en place une session de substitution pour le rattrapage.

Une élue P1 en commun demande si elle a le droit d'augmenter le temps de l'épreuve pour sa matière.

Un élu étudiant (FEDE) remercie les VP d'avoir pris la décision de basculer à distance et de tout le travail qui a pris en compte les résultats des sondages organisés auprès des étudiant·es.

Le VP CFVU répond aux questions posées. Il indique que les épreuves ne peuvent qu'être réduites et non augmentées par rapport à ce qui était initialement programmé. La complexité est énorme et il ne serait pas raisonnable d'augmenter la durée des épreuves. Un·e surveillant·e pourra être dans la salle afin qu'il n'y ait pas d'échanges entre les étudiant·es pendant l'épreuve. Des sessions de substitution ne sont prévues que lorsque les examens se déroulent en présentiel (cas très peu nombreux pour raisons médicales associées à la crise sanitaire – voir circulaire nationale). Élargir davantage les dispositions type dispenses n'est pas nécessaire. Quant aux statistiques de réussite du premier semestre, elles ont été mises en ligne ce jour. En revanche, les VP n'ont pas de vision globale des enseignements passés en contrôle continu sans examen final.

Un élu étudiant (Poing Levé) souligne que les chiffres présentés à la dernière CFVU concernant les difficultés des étudiant·es (comme le manque de lieux de travail isolés pour 25%) montrent qu'il y a un problème d'égalité. Il fait remarquer que si on peut empêcher que les étudiant·es présent·es dans des salles ne parlent entre eux, il est impossible de le vérifier pour des étudiant·es qui composent chez eux. Le Poing Levé indique rester sur sa ligne habituelle : l'annulation de cette sélection pour cette année qui ne fera qu'entériner la détresse matérielle et psychologique des étudiant·es qui se poursuit depuis le début de la crise sanitaire.

Un élu étudiant (UNEF) demande s'il est possible d'amender le texte proposé et souligne la difficulté à proposer des amendements quand les textes sont communiqués tardivement.

Le VP CFVU indique que sur les épreuves à distance de même nature, on peut ajouter « écrit ou oral » et que remplacer une dissertation par un QCM en 1h30 est acceptable. Le VP indique que les étudiant·es ont été consulté·es. Le texte permet des exceptions et trace une ligne. Le règlement des examens a aussi été adopté en novembre dernier. Le basculement à distance est possible à tout moment sur simple décision de la présidence donc il faut passer au vote sans amendements.

L'élu étudiant UNEF propose un amendement : « sauf cas du passage à une épreuve écrite dite asynchrone une épreuve prévue en présentiel est remplacée par une épreuve en distanciel de même nature. *De plus, si les spécificités de la matière l'imposent, une épreuve adaptée peut voir sa durée réduite* ». Cet amendement ne permet pas de réduire une épreuve de même nature.

Selon le VP, l'interprétation de cette phrase peut poser problème. Il est proposé de passer au vote. Il est important de voter le texte car il est nécessaire que le distanciel soit organisé.

Un élu étudiant (Poing Levé) rappelle que la CFVU a pour but de débattre et de voter sur ces modalités et que le VP n'a pas à présenter les choses sous cet angle (faisant référence à la possibilité évoquée par le VP d'une décision de la présidence).

L'élu étudiant UNEF rappelle qu'il est très important de ne pas permettre une modification de la durée de l'épreuve à distance notamment par quelques enseignants qui penseraient qu'une même épreuve basculée à distance serait « plus simple » et nécessiterait moins de temps. Modification proposée : « *Si la durée est réduite, l'épreuve est adaptée* ».

Un élu étudiant (UNEF) rappelle que d'autres propositions ont été faites et qu'elles doivent être soit rejetées soit proposées car les écarter et en proposer une seule est problématique.

Le VP CFVU indique que le texte a été préparé et discuté en amont et qu'il faut à présent prendre ses responsabilités et voter.

Vote :

Pour : 27 ; Contre : 5 ; Abstentions : 3

Un élu PULS indique qu'il a été indiqué en début de séance 38 votant·es mais dans le décompte pour les deux votes II et III, les totaux sont incorrects. Le décompte des votes va être repris et renseigné par la suite.

IV- Conventions internationales (présentation par les RI)

Convention avec l'Université de Nouakchott Al-Aasriya (Mauritanie) : accord-cadre de coopération, 16 000 étudiant·es, créée en 2016, contribue au rayonnement scientifique dans la région. Elle s'inscrit au cœur de la mission du service public de coopération internationale. Proposition convention d'échanges étudiant·es /accord de mobilité entre P1 et Nouakchott Al-Aasriya. Les étudiant·es ne paient que les frais d'inscription dans leur université d'origine. Les composantes/champs disciplinaires impliqués sont EES ; EMS, informatique et mathématiques.

Vote :

Pour : 35 ; Abstentions : 3

Convention de consortium relative au Collège juridique franco-argentin La Condamine avec l'Université del Salvador (privée) (Argentine) : 30 000 étudiant·es, coopération en 2005 dans le domaine du droit. Licence au M1. Formation de droit français et diplôme national de droit argentin. Environ 80 étudiant·es. Convention multilatérale (Universités de P1, Bordeaux, lumière Lyon 2, Montpellier, Paris-Ouest Nanterre et Jean Moulin 3). Développement du M2. Permettre à 10 étudiant·es argentin·es de suivre la formation de M2 dans l'objectif d'avoir un parcours complet. Il s'agit d'une extension de la convention.

Vote :

Pour : 35 ; Abstentions : 3

V- Modification de maquettes et de RCC

Plusieurs modifications de maquette sont proposées.

IAES- Master 2 Anticipation et gestion de l'emploi des compétences (AGEC). La modification concerne le passage de ce Master en apprentissage.

Vote :

Pour : 30 ; Abstentions : 8

IAES – EES – FCPS - Master 2 Cadre de la Mutualité des Assurances de la Prévoyance (CAMAP). La modification concerne le passage de ce Master en apprentissage.

Vote :

Pour : 30 ; Abstentions : 8

IAES – Master 2 Cadres des Organismes du secteur social (COSS). La modification concerne le passage de ce Master en apprentissage mais pas totalement car les étudiant·es sont formés·es dans le secteur social (si l'ouverture mixte n'est pas possible, l'apprentissage sera abandonné).

Le VP CFVU indique que la fiche financière du dossier est vide et qu'il faudra la compléter avant la transmission au CA.

Vote :

Pour : 26 ; Contre : 2 ; Abstentions : 10

EAS – Master 2 Direction de Projets ou établissements Culturels, parcours indifférencié Gestion des Arts et de la Culture. La modification concerne le passage de ce Master en apprentissage.

Vote :

Pour : 32 ; Abstentions : 6

VI- Créations de formation

FCPS – Création d'un DU « Développer son leadership à l'ère digitale »

Objectif de la formation : mieux se connaître pour mieux diffuser et partager auprès de ses équipes, connaître et développer ses comportements de leadership, créer et animer des communautés autour de sa posture de leadership, conduire le changement et être capable de déployer une vision stratégique. Formation qui est proposée dans le privé mais n'existe pas encore dans le service public. Coût 8000 euros. L'originalité de la formation proposée par Paris 1 viendrait notamment du fait qu'elle proposerait du coaching tout au long de la formation. 164H de formation dont 126H d'enseignement/ coaching et soutenance de mémoire.

Une élue PULS indique qu'elle souhaite qu'un débat ait lieu à la CFVU sur le développement des DU et des formations en apprentissage. Trois points sont à discuter :

- Les moyens financiers

Comment sont déterminés les droits d'inscription ?

Quelles dépenses et quelles ressources pour Paris 1 ?

Lorsque des soldes positifs sont dégagés, comment sont-ils affectés : aux composantes ? aux équipes concernées ? à l'ensemble de l'Université ?

- Les moyens humains

Les DU et formations en apprentissage semblent fonctionner sur le principe de l'autofinancement. Mais il faut prendre en compte le fait que ces diplômes mobilisent des enseignants-chercheurs titulaires de Paris 1, au détriment de l'enseignement en direction de nos étudiants en formation initiale. La multiplication des DU et des formations en apprentissage (lorsque la formation n'accueille pas nos étudiants), dans un contexte de réduction des postes, crée de fait une situation de sous-encadrement pour nos étudiants en formation initiale hors DU.

- Les critères de création d'un diplôme

Il semble nécessaire de s'interroger sur ces critères : le diplôme répond-il à un besoin du point de vue du service public d'enseignement ? Le diplôme s'appuie-t-il sur la recherche en SHS (question du lien entre formation et recherche) ? Le diplôme correspond-il à la vocation de Paris 1 ? Par exemple, dans le cas du DU « développer son leadership », on peut s'interroger sur l'intérêt pour Paris 1 de créer un diplôme qui s'appuie sur le « coaching » et « l'évaluation à 360 ° ». Ne peut-on pas laisser les écoles privées se charger de ce type de formation ?

Le VP CFVU indique que ce n'est pas à la CFVU de se prononcer sur les moyens financiers accordés aux formations : c'est le rôle du CA. Les heures tarifées ne sont pas dans les services des enseignants mais comptées en heures complémentaires. Le financement des DU sur ressources propres est une politique portée par Paris 1. Les formations proposées sont adossées sur les savoir-faire de Paris 1.

Le directeur de la formation continue à Paris 1 et invité à la CFVU, se déclare prêt à expliciter pour la CFVU le fonctionnement financier des diplômes en formation continue. La question du rôle du service public se pose avec acuité dans le cadre de la crise du Covid : les formations en apprentissage contribuent à l'insertion des jeunes et l'Université doit aider. Les ressources dégagées doivent permettre de développer d'autres formations et les frais de gestion sont ventilés sur les services de l'Université : l'objectif est de permettre à ces ressources de « ruisseler » sur d'autres services et composantes.

Une élue Paris 1 en commun demande de quelle manière les 2 MCF sont impliqués. Les heures dispensées le sont-elles dans le cadre du service statutaire ? Comment le coût est-il calculé ? Comment est utilisé l'excédent dégagé ? Comme ruisselle-t-il sur l'ensemble de l'Université ?

La porteuse du projet indique que sur le plan théorique, le diplôme s'appuie sur les « leadership studies », un champ en plein développement qu'il importe de diffuser au plus grand nombre.

Vote :

Pour : 21 ; Contre : 12 ; Abstentions : 5

FCPS – Création d'un DU « Expertise de santé pluri-professionnelle »

Qui indemnise les victimes d'attentats, d'agressions, d'accidents du travail, etc. et comment sont-elles indemnisées ? Ce diplôme concerne la question du « comment ». Il faut une phase d'expertise médico-légale qui fait intervenir des médecins. La question se pose plus généralement de la formation de ces médecins et de cette expertise. C'est le juge qui nomme l'expert. La mission de service publique est primordiale ici car le monde de l'expertise est tenu par les assureurs. Par conséquent, ils se sont beaucoup investis dans la formation des médecins et il en résulte que les formations sont potentiellement biaisées par un discours univoque. D'où l'idée de ce DU pour former par ex. des masseurs kinésithérapeute (spécialistes de la fonctionnalité/ont des méthodes d'évaluation très fines), des ergothérapeutes (récupérer une autonomie malgré un handicap). Il s'agit d'un DU adossé à de la recherche. Ce DU va être

ouvert à des praticiens, médecins, etc. qui ont une expérience de 10 ans au moins. Ce DU répond à un souci de pluridisciplinarité.

Fiche financière : pas d'heure sur service principal, il s'agit d'HC.

Vote :

Pour : 29 ; Contre : 3 ; Abstentions : 5

EMS UFR06 / UFR04 : création M2

M2 IM A&IC « Innovation Management Art et Industries Créatives » dans le cadre d'un double diplôme dans Mention Master MANAGEMENT DE L'INNOVATION et la Mention Master ARTS PLASTIQUES auprès du CFA FORMASUP PARIS.

Parcours commun car il mène art et industrie créative. Formation professionnalisante en alternance. Il ne s'agira pas d'un double Master mais d'un Master avec un double adossement entre 2 UFR. Master auto financé. Aucune masse de budget central associée.

Vote :

Pour : 32 ; Contre : 4 ; Abstentions : 2

EMS UFR06 / IAE de Paris : création M2

Master M2 Innovation Management MODE ET INDUSTRIES DU LUXE (parcours par apprentissage). Objectif : formation de cadres de haut niveau dans les industries du luxe et de la mode. Partenariat. 444H de formation. Professionnalisation des étudiants. Innovation (engagement responsable, développement durable, etc.).

Vote :

Pour : 29 ; Contre : 4 ; Abstentions : 5

Création : Certificats de Droit des entreprises en difficulté (à distance) dans le cadre du DU Droit des entreprises. Préparation pour former les juges des tribunaux de commerce sur la restructuration des entreprises en difficulté. Depuis 2018, il existe un DU qui forme des juges sur le droit de la restructuration. Mais une demande forte émerge pour faire évoluer ce diplôme et rendre possible le suivi d'une partie seulement des modules. C'est en ce sens qu'est proposée la création d'un certificat non diplômant, basé sur certains des modules du DU.

Vote :

Pour : 29 ; Contre : 6 ; Abstentions : 3

VII- FSDIE (Fonds de solidarité et des développements des initiatives étudiantes)

Les relevés de décisions du FSDIE sont soumis systématiquement à la CFVU. Le FSDIE est divisé en deux commissions : aides à projets et aides sociales. Les membres de ces commissions ont été élus et les premières commissions de cette mandature se sont réunies vendredi 26 mars.

La commission « aides à projets » a examiné 28 projets déposés par des associations étudiantes. Tous les projets ont obtenu une réponse favorable pour une somme globale de 38 000 euros.

Un élu PULS demande comment les montants sont déterminés. La VP explique que les associations étudiantes demandent un budget (aide de la vie étudiante), qu'il n'y a pas de limite de budget à P1 mais que le budget doit être équilibré, cohérent, et co-porté (deux sources de subventions). Le FSDIE est financé par les fonds CVEC (30% des fonds CVEC qui vont au FSDIE). Le but est d'aider les associations qui portent des demandes/budgets cohérents.

Vote :

Pour : 31 ; Abstentions : 4

Quelques votants ont quitté la séance.

La commission « aides sociales » : les aides sociales accordées sont anonymisées. Les dossiers sont présentés en commission par les assistantes sociales du CROUS (PMF). Il s'agit d'aides ponctuelles accordées par l'université et proposées par l'assistante sociale : 23 aides sociales ponctuelles ont été accordées pour un total de 13 500 euros.

Vote :

Pour : 31 ; Abstentions : 4

VIII- Proposition de composition du Comité permanent de la CFVU

La désignation du comité permanent CFVU : 11 personnes / se réunir pour aborder les questions en amont de la CFVU : les 3 VP ; 4 binômes pour les étudiant·es ; 3 binômes pour les enseignant·es ; 1 binôme pour les administratifs.

- M. Esteban BOUGEARD, VP étudiant CAC
- M. Jérôme GLACHANT, VP CFVU
- Mme Raphaëlle LAIGNOUX, VP CFVU

4 binômes élus étudiants :

- M. Ionut ZGLOBIU (titulaire), M. Florian D'INGEO (suppléant)
- M. Baptiste DUPOUX (titulaire), Mme Dorcaf OUERTATANI (suppléante)
- Mme Lorelia DE BRESSON (titulaire), M. Noë TAIEB (suppléant)
- Mme Amel KASSED (titulaire), Mme Jessica ELONGUERT (suppléante)

3 binômes élus enseignants :

- M. José MOURE (titulaire), Mme Laurence AMIEL-COSME (suppléante)
- M. Yves BUCHET DE NEUILLY (titulaire), M. Jean-François CAULIER (suppléant)
- Mme Marie GARRAU (titulaire), Mme Sylvie FOL (suppléante)

1 binôme élu·es administratifs :

- M. Michel KRZYZANIAK (titulaire), Mme Nadia MOKHBI (suppléante)

Un élu PULS demande si la question de la parité a été soulevée car il y a moins de femmes que d'hommes. Il est répondu qu'il n'y a pas cette exigence dans les statuts. La parité a été respectée par les étudiant·es. Les 3 listes (P1 en commun / Réinventons P1 / PULS) parmi les enseignant·es sont représentées. Les VP remercient les personnes qui ont accepté de s'engager dans ce comité permanent.

Vote :

Pour : 32 ; Abstention : 1

IX- Informations de la vice-présidence

La CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) : un appel à projet pour P1 va être publié en avril par la vie étudiante. La proposition d'une charte CVEC sera discutée en juin. Un bilan sera fait au mois de juin. La CVEC a été créée par la loi *Orientation et réussite des étudiants* (2018) : cette contribution est payée par tous les étudiant·es (sauf quand exonéré·es), collectée par le CROUS et est reversée en partie aux établissements d'enseignement supérieur. Les étudiant·es cette année devaient par exemple payer 92 euros et le CROUS nous a reversé 60 euros soit 2.5 millions d'euros qui vient s'ajouter au budget de P1. La CVEC vise à dynamiser la vie sociale étudiante, améliorer la vie de campus et la vie associative étudiante. La répartition du budget P1 a été votée au CA juin 2019 : 30% pour le FSDIE, 15% au moins pour la médecine préventive, des axes CVEC (développement durable, voir le site CVEC P1).

Una Europa : l'accord de consortium vient d'aboutir : l'Europe (projet spécifique) qui propose des thématiques transversales. Ce projet s'insère dans les études européennes. Le projet est de créer une Licence en études européennes signée par les 8 partenaires d'Una Europa.

Délivrer un certificat pour les étudiant·es qui ont suivi des cours communs sur l'Europe proposés dans le cadre du Bachelor. Enjeux : préserver les disciplines de P1. Proposer aux étudiant·es qui partent en mobilité de suivre des cours communs. Sans frais pour P1. Souhait : pouvoir délivrer un Bachelor pluridisciplinaire à P1.

Du côté des étudiant·es : Student board de 8 étudiant·es (1 par université). 8 groupes de travail. Présentation générale UNA Europa : Réunion plénière organisée mercredi 31 mars 14h. Accord déjà signé. Information pour la CFVU.

PIA4 : le comité permanent CFVU va s'emparer du sujet dès la semaine prochaine (mercredi 7 avril, 14h-16h).

Parcoursup : statistiques. On constate une légère hausse globale mais une baisse dans certaines UFR.

Une élue PULS demande à ce que ces points soient discutés plus longuement (Parcoursup et les résultats aux examens S1 - notamment). Ce sera fait lors de la prochaine CFVU programmée le 11 mai prochain.

La séance est levée à 13h10.

CR rédigé par les élu-es PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10).

PULS le site (bientôt à jour) : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

